

Une majorité de Canadiens déclarent avoir des problèmes de vision et trois Canadiens sur dix disent ne pas avoir de protection pour les soins de la vue

Résumé Omni des optométristes pour mars — ÉBAUCHE

Présenté par Nanos à l'Association canadienne des optométristes, avril 2018
(Présentation 2018-1147)



CANADIAN ASSOCIATION OF OPTOMETRISTS
ASSOCIATION CANADIENNE DES OPTOMÉTRISTES

Synthèse

Une majorité de Canadiens déclarent qu'ils ont des problèmes de vision, mais trois Canadiens sur dix signalent qu'ils n'ont pas accès à une assurance-maladie complémentaire qui couvre les soins de la vue. Une majorité de Canadiens disent qu'ils n'ont pas de compte gestion-santé ou de compte Flex avec leur assurance complémentaire, et parmi ceux qui ont un tel compte, plus de trois sur quatre ont utilisé les comptes pour les soins de la vue. Plus de la moitié des Canadiens disent qu'ils ont consulté un optométriste pour un examen complet de la vue, un test de la vue ou un dépistage des troubles de la vue au cours de la dernière année. Par ailleurs, parmi les Canadiens qui prennent des décisions en matière de soins de la vue pour les enfants ou les personnes âgées, ceux-ci ont déclaré le plus souvent qu'ils avaient emmené l'enfant ou la personne âgée consulter un optométriste pour les soins ophtalmologiques au cours de la dernière année plutôt que de l'emmener consulter d'autres fournisseurs de soins de santé ou de soins de la vue.

Soins de la vue personnels

- **Plus de trois Canadiens sur quatre signalent qu'ils ont des problèmes de vision et gèrent leurs soins de la vue** — soixante-six pour cent des Canadiens déclarent qu'ils ont des problèmes de vision et gèrent leurs soins de la vue comme les autres problèmes de santé (examens réguliers, lunettes et lentilles cornéennes), tandis que huit pour cent disent que leur vision est bonne et se débrouillent sans lunettes ou lentilles cornéennes. Cinq pour cent des répondants disent qu'ils ont une excellente vision et qu'ils n'ont pas besoin de soins pour leur vision, qu'ils ont une excellente vision et qu'ils obtiennent régulièrement des soins ophtalmologiques ou qu'ils ont des problèmes de vision et qu'ils n'ont pas eu le temps de faire quoi que ce soit. La catégorie des incertains compte pour un pour cent.
- **Plus d'un Canadien sur deux affirme avoir consulté un optométriste au cours de la dernière année en vue d'obtenir un examen complet de la vue, un dépistage des troubles de la vue ou un test de la vue** — Plus d'un Canadien sur deux signale avoir consulté un

optométriste pour obtenir un examen complet de la vue (51 %), un dépistage ou un test de la vue, au cours de la dernière année, suivi de l'ophtalmologiste (18 %), du médecin (5 %), et du personnel infirmier (2 %). Vingt-trois pour cent des Canadiens ont dit ne pas avoir subi d'examen complet de la vue, de dépistage ou de test de la vue au cours de la dernière année.

- **Plus d'un Canadien sur trois qui se sont soumis à un examen complet de la vue au cours de la dernière année affirme avoir reçu un diagnostic de maladie oculaire pendant l'examen** – lorsqu'on leur a demandé s'ils avaient reçu un diagnostic de maladie ou de trouble oculaire autres que la nécessité de porter des lunettes ou des lentilles cornéennes (par exemple, la sécheresse oculaire, des cataractes, le glaucome, des troubles rétinien, des complications du diabète), 35 % ont répondu oui, tandis que 65 % ont répondu non.

Soins de la vue pour les enfants

- **Un Canadien sur quatre déclare prendre des décisions en matière de santé et de vision pour des enfants de moins de 18 ans** — vingt-cinq pour cent des Canadiens déclarent qu'ils prennent des décisions en matière de santé et de vision pour des enfants de moins de 18 ans, tandis que 75 % disent ne pas le faire.
- **Près de six Canadiens sur dix qui prennent des décisions en matière de santé et de vision pour des enfants les ont emmenés chez un optométriste pour un examen complet de la vue, un dépistage des troubles de la vue ou un test de la vue au cours de la dernière année** – près de six Canadiens sur dix qui prennent des décisions en matière de santé et de vision pour des enfants de moins de 18 ans déclarent qu'ils les ont emmenés chez un optométriste pour un examen complet de la vue (56 %), un dépistage ou un test de la vue au cours de la dernière année, 13 % des répondants les ont emmenés chez l'ophtalmologiste, 6 %, chez le médecin, et 1 % ont consulté du personnel infirmier. Vingt-deux pour cent ont dit ne pas avoir fait passer d'examen complet de la vue, de dépistage ou de test de la vue à un enfant au cours de la dernière année.
- **Près d'un Canadien sur deux qui ont emmené un enfant passer un examen complet de la vue au cours de la dernière année affirme avoir reçu un diagnostic de maladie oculaire pendant l'examen** – lorsqu'on leur a demandé si l'enfant qu'ils avaient emmené passer un examen complet de la vue avait reçu un diagnostic de maladie ou de trouble oculaire autres

que la nécessité de porter des lunettes ou des lentilles cornéennes (par exemple, l'œil paresseux ou le strabisme) 17 % ont répondu oui, tandis que 84 % ont répondu non.

Soins de la vue pour les personnes âgées

- **Un peu moins d'un Canadien sur dix déclare prendre des décisions en matière de santé ou de vision en tant que soignant pour une personne âgée** — neuf pour cent des Canadiens déclarent prendre des décisions en matière de santé et de vision pour des personnes âgées (plus de 65 ans), tandis que 91 % déclarent ne pas le faire.
- **Les Canadiens qui prennent des décisions en matière de santé et de vision pour des personnes âgées les ont emmenées chez un optométriste pour un examen complet de la vue, un dépistage des troubles de la vue ou un test de la vue au cours de la dernière année** – quatre Canadiens sur dix qui prennent des décisions en matière de santé et de vision pour des personnes âgées déclarent qu'ils les ont emmenées chez un optométriste pour un examen complet de la vue (40 %), un dépistage ou un test de la vue au cours de la dernière année, 24 % les ont emmenées chez l'ophtalmologiste, 6 %, chez le médecin, et 1 % ont consulté du personnel infirmier. Vingt et un pour cent des répondants ont dit qu'ils n'avaient pas fait passer d'examen complet de la vue, de dépistage ou de test de la vue à une personne âgée au cours de la dernière année.
- **Deux Canadiens sur trois qui ont emmené une personne âgée passer un examen complet de la vue au cours de la dernière année affirment qu'elle a reçu un diagnostic de maladie oculaire pendant l'examen** – lorsqu'on leur a demandé si la personne âgée qu'ils avaient emmenée passer un examen complet de la vue avait reçu un diagnostic de maladie ou de trouble oculaire autres que la nécessité de porter des lunettes ou des lentilles cornéennes (par exemple, sécheresse oculaire, cataractes, glaucome, troubles rétinien, complications du diabète), 66 % ont répondu oui, tandis que 34 % ont répondu non.

Prestations et protection

- **Les Canadiens répondent le plus souvent que leur assurance-maladie complémentaire couvre à la fois le coût d'un examen complet de la vue et celui de l'ordonnance de verres correcteurs ou de lentilles cornéennes** – lorsqu'on leur a demandé s'ils avaient une assurance-maladie complémentaire pour les soins de la vue qui couvrait soit le coût de l'examen ou le coût de l'ordonnance de verres correcteurs ou de lentilles cornéennes, 38 % des répondants ont dit que leur assurance couvrait les deux, tandis que 29 % ont dit qu'ils n'avaient pas d'assurance-maladie complémentaire pour les soins de la vue, et 25 % ont dit qu'ils avaient une protection pour une partie ou la totalité du coût de l'ordonnance de verres correcteurs ou de lentilles cornéennes. Six pour cent des répondants disent qu'ils ont une protection pour le coût de l'examen, tandis que deux pour cent sont incertains.
- **Plus de six Canadiens sur dix disent qu'ils n'ont pas de compte gestion-santé ou de compte Flex dans le cadre de leur assurance-maladie complémentaire** — soixante-trois pour cent des Canadiens disent qu'ils n'ont pas de compte gestion-santé ou de compte Flex dans le cadre de leur assurance-maladie complémentaire, tandis que 22 % des répondants affirment qu'ils en ont et 16 % sont incertains.
- **Plus de trois Canadiens sur quatre qui disposent d'un compte gestion-santé ou d'un compte Flex l'ont utilisé pour des soins de la vue, des lunettes ou des lentilles cornéennes** – Une majorité des Canadiens (76 %) qui disposent d'un compte gestion-santé ou d'un compte Flex dans le cadre de leur assurance-maladie complémentaire affirment qu'ils ont utilisé ces comptes pour des soins de la vue, des lunettes ou des lentilles cornéennes, tandis que 24 % affirment qu'ils ne l'ont pas fait.

Nanos a effectué un sondage aléatoire téléphonique (lignes téléphoniques fixes et cellulaires) et en ligne hybride à double base à composition aléatoire auprès de 1 000 Canadiens, âgés de 18 ans et plus, entre le 7 et le 10 avril 2018, dans le cadre d'un sondage omnibus. Les participants ont été recrutés au hasard au téléphone par des agents ou ont répondu à un

sondage en ligne. La marge d'erreur pour un sondage aléatoire auprès de 1000 Canadiens est de 3,1 points de pourcentage, 19 fois sur 20.

L'étude a été commandée par l'Association canadienne des optométristes et menée par Nanos Research.

